

TARIFS FÉDÉRAUX*

2020-2021

Saison du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

	Objet	Tarif fédéral	Commentaires
LICENCES	Licence Pratiquant (-) 18 ans	7,10 € *	Pratiquants de moins de 18 ans au 01.01.2020
	Licence Pratiquant (+) 18 ans	17,20 € *	Pratiquants ayant 18 ans révolus ou plus au 01.01.2020
	Licence Cadre Technique	21,00 € *	
	Licence Dirigeant	17,20 € *	
	Forfait Famille	24,20 € *	
	Licences spécifiques (Sociales, PIED®, DiabetAction®, MFR)	6,40 € *	Ce tarif concerne seulement les Structures ayant fait l'objet d'une demande d'accueil de licences spécifiques (document disponible dans la base documentaire de l'Extranet).
	Chèque visa	2,00 €	À commander auprès du Comité Départemental.

	Objet	Tarif fédéral	Commentaires
AFFILIATIONS ET AGRÈMENTS	Affiliation (Associations Loi 1901)	51,50 €	Décomposition du montant : 14,50 € : Part cotisation 12 € : Part revue 25 € : Part SACEM
	Agrément d'un établissement agréé à Tarif Licence (Structures non associatives)	51,50 €	
	Agrément d'un établissement agréé à Tarif Forfaitaire (Structures spécifiques)	340,00 €	Les tarifs comprennent le montant de l'agrément de l'établissement, des pratiquants, une licence Dirigeant et les licences Cadres Techniques pour les animateurs dans la limite indiquée.
	Tranche de 3 à 200 pratiquants (1 licence Dirigeant + 3 licences Cadres Techniques incluses)		Pour les licences supplémentaires, le tarif appliqué est le tarif classique (21,00 € pour la licence Cadre Technique et 17,20 € pour la licence Dirigeant).
	Tranche (+) de 200 pratiquants (1 licence Dirigeant + 5 licences Cadres Techniques incluses)	475,00 €	

	Objet	Tarif fédéral	Commentaires
ASSURANCE	Option 1	25,00 €	Pour les licences Pratiquant, hors Forfait Famille (l'option 1 étant comprise dans la garantie de base des licences Cadre Technique et Dirigeant).
	Option 2	35,00 €	Pour toutes les licences, hors Forfait Famille.
	Option Famille 1	50,00 €	Pour les Forfaits Familles.
	Option Famille 2	70,00 €	

* Ces tarifs ne comprennent pas les éventuelles cotisations régionales et départementales.
Pour connaître ces montants, contactez directement votre Comité Départemental.